

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de décembre 2014 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 1er décembre 2014 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 226-14

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir rayé l'item suivant :

21 - SPA

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 227-14

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE RÉGULIÈRE - 3 NOVEMBRE 2014**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2014;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière 3 novembre 2014 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION**

**DE DONNÉES, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS**

**DÉPÔT**

La Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier dépose à la table du Conseil municipal le registre des déclarations de réception des dons, de marques d'hospitalité ou d'avantages reçus par les membres du Conseil entre les mois de novembre 2013 à novembre 2014.

## CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rés. 228-14

### ADOPTION

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le **lundi ou mardi** et qui débiteront à **19.00 heures** :

- 12 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 7 avril
- 4 mai
- 1<sup>er</sup> juin
- 6 juillet
- 3 août
- 8 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Secrétaire-Trésorière, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du Code Municipal du Québec.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 229-14

### APPROBATION

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-Trésorière en regard des décisions prises dans le cadre de la séance régulière du 3 novembre 2014;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 248,677.38 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire **CPT\LT\2014\12.1.**

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **CORRESPONDANCE**

De la part du Ministre des Transports, au nom du Gouvernement du Québec, une lettre pour informer la municipalité de l'octroi d'une subvention au montant de 25,000.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal concernant l'avenue Richard, les chemins de la Baie, du Lac-des-Îles, du Lac-des-Six, du Lac-Héroux et de la rue des Épinettes.

De monsieur André Houle du comité organisateur de la Fête des Aînés 2014, une lettre de remerciements pour la participation de la municipalité à cette fête et ce depuis quinze (15) ans.

## **VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

Rés. 230-14

### **DÉPÔT ÉTAT DES IMMEUBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal :

- Accepte le dépôt de l'état des immeubles susceptibles d'être envoyés à la vente pour défaut de paiement de taxes en vertu des critères spécifiés à l'article 7 du règlement budgétaire 2014 (#448);
- Autorise l'envoi d'un extrait de celui-ci à la MRC de Maskinongé;
- Désigne la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier pour représenter la municipalité lors de cette vente qui aura lieu 9 avril 2015.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Rés. 231-14

### **RENOUVELLEMENT - MANDATS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal renouvelle les mandats de messieurs Jean-Pierre Caron, Jean-Paul Lemay et Richard Gélinas comme membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un terme de deux (2) ans soit du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2017.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **DÉROGATION MINEURE**

### **MADAME JOCELYNE DUQUETTE**

Rés. 232-14

### **ACCEPTATION DEMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par madame Jocelyne Duquette visant à réduire la marge de recul arrière minimum à environ 1.28 mètres ainsi que la marge de recul latérale droite minimum à environ 1.35 mètres au lieu de 1.5 mètres pour une remise prévues à la réglementation municipale en vigueur pour les bâtiments complémentaires conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de régulariser une situation existante au 1680 Boulevard Trudel Ouest.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## CHEMIN DE LA BAIE

Rés. 233-14

### ÉCHANGE DE TERRAIN

**ATTENDU QUE** la municipalité possède un terrain (lot 3 763 083 Ptie) en bordure de la rivière St-Maurice destiné à être développé en parc municipal;

**ATTENDU QU'**une partie de ce terrain est constituée d'une bande d'une dizaine de mètres de largeur bordant la rivière et que son utilisation est restreinte en raison des exigences de la loi sur la qualité de l'environnement relativement aux bandes riveraines;

**ATTENDU QU'**une demande de la part de madame Gabrielle Longpré et monsieur Luc Longpré futurs propriétaires des terrains (lots 3 763 082 Pties) connexes à cette bande pour l'acquérir a été reçue par la municipalité;

**ATTENDU QUE** ces mêmes terrains sont aussi connexes à la portion pleine largeur de l'éventuel parc municipal et que l'augmentation de la portion pleine largeur du terrain serait avantageux pour la réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu :

**QUE** le Conseil municipal autorise l'échange de la portion de terrain identifiée en vert contre celle identifiée en jaune sur le plan du projet de lotissement joint au procès-verbal sous l'annexe A.

**QUE** le Maire, monsieur Claude Caron et le Directeur général, monsieur Jacques Caron soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE

### ST-BONIFACE-DE-SHAWINIGAN (HLM)

Rés. 234-14

### ACCEPTATION - BUDGET RÉVISÉ 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte le budget révisé de l'exercice financier 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de St-Boniface-de-Shawinigan (HLM) avec un déficit à être assumé par la municipalité au montant de 6,101.00 \$ et autorise le paiement de l'ajustement de la contribution municipale qui en découle. La présente résolution abroge et remplace la résolution no 183-14 adoptée à la séance régulière du 6 octobre 2014 à cet effet.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 235-14

### ACCEPTATION - BUDGET 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte le budget de l'exercice financier 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de St-Boniface-de-Shawinigan (HLM) avec un déficit à être assumé par la municipalité au montant de 6,382.00 \$ et autorise le paiement de la contribution municipale.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **COOP SANTÉ**

### **AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** les difficultés financières de la Coop Santé;

**ATTENDU** le désir de maintenir la Coop Santé à court et à moyen terme;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter une aide financière ponctuelle à la Coop Santé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal à la demande du Conseil d'administration de la Coop Santé accorde, en fonction de l'écoulement du temps et du maintien des opérations de l'organisme, une aide financière :

- a) D'un montant équivalent au loyer exigible en vertu du bail de location à long terme soit pour un montant de 2,002.68 \$ en 2014, de 1,341.36 \$ pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 août 2015 et de 670.68 \$ plus IPC pour la période comprise entre le 1er septembre et le 31 décembre 2015.
- b) D'un montant équivalent au coût de l'électricité exigible en vertu du bail de location à long terme entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014.
- c) D'un montant équivalent aux taxes municipales exigibles en raison du bail de location à long terme pour la période comprise entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015.
- d) D'un montant équivalent aux taxes scolaires exigibles en raison du bail de location à long terme pour la période comprise entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES**

Monsieur le conseiller Jean St-Louis donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement modifiant le règlement sur la tarification des biens et services.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT DE TAXATION**

Madame la conseillère Marie-Paule Caron donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement déterminant les taux de taxation et les tarifications de biens et services pour l'exercice financier 2015.

## TRAVAUX RUE LISE

Rés. 237-14

### SERVICES PROFESSIONNELS - RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte la portion relative aux relevés topographiques de l'offre de services professionnels de la Firme GéniCité du 9 juin 2014 pour un montant forfaitaire de 850.00 \$ + taxes en vue de permettre la réalisation d'éventuels travaux d'installation de l'aqueduc dans une partie de la rue Lise.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## RUES BELLEMARE ET FISET

Rés. 238-14

### DEMANDE DE SUBVENTION PIQM 1.5

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Boniface désire déposer une demande de subvention dans le cadre du volet 1.5 du programme PIQM en vue de procéder à la réfection des rues Bellemare et Fiset, incluant le remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts (séparation des réseaux);

**ATTENDU QUE** le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout révisé sera déposé au printemps 2015;

**ATTENDU QU'**en vertu des résultats des travaux réalisés dans le cadre de la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales, il est certain que les tronçons 23-01 et 24-01 seront prioritaires au nouveau du plan d'intervention;

**ATTENDU QUE** les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

**ATTENDU QUE** le projet proposé est autorisé par le Conseil municipal et que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation reliés au projet;

**ATTENDU QUE** l'expertise professionnelle d'un ingénieur est requise pour compléter le processus de demande de subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu :

**QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la Firme GéniCité pour un montant forfaitaire de 2,200.00 \$ toutes dépenses incluses concernant la préparation d'une demande de subvention.

**QUE** le Conseil municipal autorise la présentation de la demande de subvention et autorise madame Maryse Grenier, Secrétaire-Trésorière, à agir à titre de répondante pour la municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **SURPLUS SECTORIELS 2014**

Rés. 239-14

### **AFFECTATION AUX RÉSERVES FINANCIÈRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier à effectuer l'affectation des surplus sectoriels de l'aqueduc et de l'égout 2014 à leurs réserves financières respectives de ces secteurs.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **TÉLÉCOPIEUR**

Rés. 240-14

### **LOCATION & SERVICE D'ENTRETIEN**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accepte la proposition du 30 octobre 2014 du Centre Bureautique concernant la location pour une période de 60 mois d'un télécopieur de marque Canon Laser Class 650i pour un montant de 33.35 \$/mois + taxes ainsi que pour un service d'entretien pour un montant de 225.00 \$/année + taxes. Le Conseil municipal autorise le Directeur général, monsieur Jacques Caron, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **TERRITOIRE SCOLAIRE**

Rés. 241-14

### **DÉCOUPAGE**

**ATTENDU QUE** le projet gouvernemental de redécoupage des territoires scolaires prévoit le transfert des étudiants de niveau secondaire de Saint-Boniface de la Commission Scolaire de l'Énergie à la Commission Scolaire du Chemin du Roy;

**ATTENDU QU'**il apparait aux yeux du Conseil municipal tout à fait illogique de transporter des étudiants de Saint-Boniface à destination de Trois-Rivières, puisque cela implique une distance de transport de plus du double et évidemment une augmentation proportionnelle du temps relié à ce trajet projeté alors que d'autres institutions se trouvent plus près soit les Polyvalentes Val-Mauricie et des Chutes de Shawinigan ainsi que du Rocher de Grand-Mère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal dénonce le projet et demande au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de renoncer à ce redécoupage.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **VARIA**

Rés. 242-14

### **ORGANISMES**

#### **• AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu :

- **QUE** le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de 1,500.00 \$ au Club Optimiste de Saint-Boniface pour les

**SUITE ITEM «VARIA - AIDE FINANCIÈRE/RÉS. 242-14»**

aider à défrayer les coûts de la Fête de Noël 2014 organisée pour les enfants de la municipalité.

- **QUE** le Conseil municipal autorise également la location et l'installation de décors de Noël pour la salle de l'Âge d'Or ainsi que la salle du gymnase pour la période des Fêtes 2014 à l'École de danse Francine & Serge Lamothe pour un montant de 100.00 \$.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 243-14

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit ajournée au mardi le 16 décembre 2014.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-Trésorière